



15 juin 2020

**PRISES DE LICENCES - RENTRÉE 2020**

**Remises pour toutes licences prises avant le 15/07/2020**

Chers licenciés, Chers nouveaux membres,

La section hockey sur glace du C.S.G.S.A est heureuse de l'intérêt que vous portez à ce magnifique sport qu'est le hockey sur glace.

Vous trouverez dans les pages suivantes - et par année de naissance de votre enfant - l'intégralité des pièces indispensables à la prise de licence **qu'il vous appartient d'imprimer et de remplir avec soin.**

Vous trouverez également :

- **les horaires d'entraînements**
- **les coordonnées des parents bénévoles ayant acceptés d'être responsables d'équipe** pour l'année à venir. Nous les remercions sincèrement de cet engagement qui permettra à vos enfants de pratiquer tout au long de l'année des entraînements et des matchs dans le cadre réglementaire que nous sommes tenus de respecter.

**Suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, un protocole de reprise et d'accès à la patinoire vous sera communiqué d'ici à la reprise :**

- **à partir du 17 août** pour les CHN et les U15/U17/U20 et catégories supérieures,
- **à partir du 31 août** (date à confirmer) pour les autres catégories (EDH, U7/U9/U11/U13 et loisirs).

ATTENTION : vous avez reçu de la part de la Fédération Française de Hockey sur Glace un mail vous informant de la possibilité de pré-saisir en ligne votre licence.

**Cette saisie ne permettant pas encore cette année de récolter l'intégralité des informations nécessaires, nous avons mis en place un autre dispositif à Strasbourg :**

**en nous envoyant les documents nécessaires à la prise de licence accompagné de votre règlement :**

- *de façon dématérialisée via Hello Asso depuis le site du club [www.hockeystrasbourg.org](http://www.hockeystrasbourg.org)*
- *ou par courrier,*
- *ou lors d'une visite à la boutique du vestiaire jusque mi-juillet,*

**NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUT ;-)**

**EXCEPTIONNELLEMENT et Solidairement, cette année, REMISES pour tout dossier complet (ttes pièces + règlement) déposé/envoyé.**

**Pensez à intégrer le CODE PROMO pour les dépôts et règlement en ligne : rendez-vous sur [www.hockeystrasbourg.org](http://www.hockeystrasbourg.org)**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>AVANT LE 15 JUILLET</b> : bénéficiez d'une remise de 17 € de réduction (si licence prise en ligne intégrer le code « JUILLET » lors du règlement) + d'une remise de 30% au Vestiaire sur le matériel de hockey acheté en une fois (hors Bauer et Mission) et avantages supplémentaires sur les prix soldés et pour les CHN</li><li>- <b>AVANT LE 15 AOÛT</b> : bénéficiez d'une remise de 8 € de réduction (si licence prise en ligne avec le code « AOÛT » lors du règlement)</li></ul> |
|---|

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [licences@hockeystrasbourg.org](mailto:licences@hockeystrasbourg.org)

## COMMENT PRENDRE SA LICENCE ?

**POUR TOUS** : REMPLIR avec attention les documents ci-joints en PDF :

1. Fiche « Récap Licenciés » (Une fiche par famille qui récapitule les licenciés par famille)
2. Fiche « Formulaire demande de licence » avec certificat médical signé (1 par licencié)
3. Fiche « Décharge médicale » (1 par licencié)
4. Fiche « Autorisation Droit à l'image » (1 par licencié)
5. Fiche « Contrôle anti-dopage » (1 par licencié)
6. Une **photo d'identité** en raison du changement de logiciel par la FFHG nous avons besoin de récupérer la photo de TOUS les licenciés
7. **Nouveaux licenciés uniquement** : Copie Pièce identité du licencié & attestation carte vitale
8. **En plus, merci de compléter obligatoirement** (aucun coût supplémentaire) la fiche « **Dossier de surclassement (3 pages)** » avec signature des parents dont la Fiche médicale de Surclassement avec signature du médecin (en plus du certificat médical de la licence « de base ») + **ECG (examen cardiaque)** pour les **joueurs nés en 2005/2003/2002/2001**

**POUR LES JOUEURS nés en 2012/2010/2008/2006/2005/2004/2003/2002/2001**

**POUR LES JOUEUSES nées en 2012/2010/2007/2006/2005/2004/2003/2002/2001/2000 et avant**

Catégorie	Joueurs/Joueuses nés en	Joueurs Sur classables	Joueuses Sur Classables	Joueuses Sous classables
U9	2012 et après	-	-	-
U11	2010-2011	2012	2012	-
U13	2008-2009	2010	2010	2006-2007
U15	2006-2007	2008	-	2004-2005
U17	2004-2005	2006	-	2001/02/03
U20	2001/02/03	2004-2005	-	2000 et avant
Sénior	2000 et avant	2001/02/03	-	-

Remarque : Même si votre enfant n'évolue pas dans la saison dans la catégorie supérieure en surclassé, il pourra participer au tournois de fin d'année de Strasbourg de la catégorie supérieure ou à des matchs internationaux contre des équipes dont les années d'âge sont décalées avec nos catégories.

**POUR LES JOUEURS NÉS A L'ETRANGER** : LOA et demande de transfert obligatoire avec copie pièce d'identité (formulaire Transfert International + Try out) en ligne sur le site du Club

## TRANSMETTEZ LES DOSSIERS COMPLETS & VOTRE RÉGLEMENT

Cette année, 3 possibilités pour nous transmettre les dossiers :

- **Via le site Hello Asso (avec règlement en ligne sécurisé) accès depuis le site du club** : [www.hockeystrasbourg.org](http://www.hockeystrasbourg.org) – Vous téléchargez et complétez tous LES DOCUMENTS depuis le site et réglez en ligne via HelloAsso. Bénéficiez de remises supplémentaires pour toute prise de licence avant le 15 juillet ou le 15 août (voir page 1 pour les codes promo à remplir)
- **Via une permanence « physique » au Vestiaire** aux dates suivantes : Samedi 20 juin, 27 juin, 4 juillet, 11 juillet de 14 à 18h
- **Par courrier** : en Lettre Recommandée avec Accusé Réception (LRAR) si chèques vacances à Anne Siegel, 28 route de la Meinau 67100 Strasbourg – en précisant Licences Hockey

Tarifs familles possibles lors de la permanence ou par courrier. Consulter le tableau des tarifs.

**IMPORTANT : Pour l'instant AUCUNE PERMANENCE physique n'est prévue en septembre à la patinoire pour les prises de licence.**  
Merci de vous organiser en conséquence.

## **Voici quelques rappels pour que cette étape indispensable de prise de licences se déroule au mieux avant de monter sur la glace :**

- **Vous devez présenter un certificat médical** signé par votre médecin sur le document de prise de licence et pour les licencié(e)s surclassés (ou sousclassés) faire signer le 2d certificat médical sur le document de surclassement. Les joueurs nés en 2005, 2003, 2002 et 2001 doivent y ajouter un ECG.
- **Le règlement peut être fait en chèque ou en espèces** : Tous les chèques sont à libeller à l'ordre du C.S.G.S.A. Merci d'inscrire au dos des chèques le nom et prénom de l'enfant concerné. Aucun règlement par virement n'est accepté. Règlement en ligne via Helloasso possible.
- **La/les licence(s) devra/vront être payée(s) dans son/leur intégralité d'ici le 31 décembre 2020.** Vous pouvez échelonner vos règlements en 4 échéances maximum et ceci à partir du mois de juillet 2020. Le premier versement devra être au minimum de 100 € (sauf pour les paiements en ligne). Les différents chèques devront être remis lors du dépôt du dossier d'inscription et leur encaissement s'effectuera entre le 15 et 20 de chaque mois (sauf en août, pas de dépôt).
- **Pour les coupons sport et les chèques vacances**, merci de compléter la partie nom et adresse de l'adhérent. Ce mode de paiement nécessite un versement intégral au moment de l'inscription. Si versement échelonné, un chèque de caution du montant restant sera demandé, en échange de futurs dépôts. Des frais de gestion de 2,5% du montant réglé sont facturés au club pour ce type de règlement : nous vous les refacturerons et vous demandons de les régler en liquide ou par chèque séparé.
- **Réductions familiales** : Seules les licences comportant **une part compétition**, peuvent bénéficier d'une réduction familiale. Cette réduction, non cumulable avec les réductions exceptionnelles de 17 et 8 euros, s'appliquera uniquement sur « la part club » et le pourcentage de réduction dépendra du nombre total de licenciés dans une même famille (descendants et ascendants directs) : 33 % pour 2 licences, 45 % pour 3 licences, 65 % pour 4 licences et plus. Attention, la licence « table de marque » à 10 euros n'est pas comptabilisée dans les licences de la famille et n'ouvre pas droit à réduction.
- **Pour les nouveaux arrivants à Strasbourg**, n'oubliez pas votre demande de transfert et son règlement > à nous demander
- **Pour les joueurs étrangers mineurs** ne pas oublier le document L.O.A. de la fédération internationale I.I.H.F + votre copie de pièce d'identité > à nous demander
- **Pour les nouveaux joueurs étrangers majeurs, y compris loisirs**, un transfert est nécessaire > à nous demander (frais FFHG à régler en supplément)

Nous vous rappelons que la gestion du club est faite par des bénévoles qui ne comptent pas leurs heures pour tenter d'organiser au mieux les choses. Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail : [licences@hockeystrasbourg.org](mailto:licences@hockeystrasbourg.org). Consultez également les réseaux sociaux du club pour connaître nos actualités : Facebook, Twitter, Instagram.

Merci de votre compréhension et solidarité. En espérant vous compter parmi nous très bientôt,

Jacques Pousse, Président  
Les entraîneurs et l'équipe « Licences »

**RAPPEL IMPORTANT : pour participer aux matchs de début septembre, tous les joueurs doivent obligatoirement avoir une licence.**

Entre le moment où vous déposez votre licence et la validation de celle-ci, il faut compter un délai de 5 à 8 jours. N'oubliez donc pas de prendre vos licences le plus rapidement possible (dossier complet + règlement).



15 juin 2020

**PLANNINGS D'ENTRAINEMENT - RENTRÉE 2020**

Catégorie	Année de naissance	Jours et heures
<b>DÉCOUVERTE</b> <b>3 séances d'essai offertes, matériel prêté</b> Reprise espérée le 2 septembre <a href="mailto:contact.edh@hockeystrasbourg.org">contact.edh@hockeystrasbourg.org</a>	Enfants nés en 2014 et plus jeunes – A partir de 2017 Accueil spécifique lors des séances découvertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mercredi</b> : Accueil à 12h00 pour s'équiper, merci de respecter cet horaire. Sur la glace : 12h30 à 13h15</li> </ul> <u>Nouveau : ce CRÉNEAU HORAIRE est RÉSERVÉ À LA DÉCOUVERTE DU HOCKEY</u>
<b>ECOLE DE HOCKEY et U7</b> Reprise espérée le lundi 31 août <a href="mailto:contact.edh@hockeystrasbourg.org">contact.edh@hockeystrasbourg.org</a>	Enfants nés en 2014 et plus jeunes – débutants <i>après séances découvertes</i> Une ou plusieurs séances dans la semaine au choix	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : 17h45 à 18h30 (accueil à 17h15)</li> <li>• <b>Mercredi</b> : 13h00 à 13h45 (accueil à 12h30)</li> <li>• <b>Jedi</b> : 17h45 à 18h30 (accueil à 17h15)</li> <li>• <b>Vendredi</b> : 17h30 à 18h15 (accueil à 17h00)</li> </ul>
<b>POUR RAPPEL : Règles de fonctionnement de U9 à U15</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1ère année de la catégorie (année impaire) : enfant non surclassable</li> <li>• 2<sup>ème</sup> année de la catégorie (année paire) : enfant surclassable</li> <li>○ 2 entrainements dans la catégorie d'origine autorisent 1 entrainement supplémentaire en surclassé dans la catégorie supérieure (après avis des entraîneurs)</li> <li>○ La convocation est faite le jeudi au plus tard par les entraîneurs pour le match du week-end.</li> <li>○ Pas d'entrainement en semaine = pas de match le week-end</li> <li>○ HG = Entrainement Hors glace &gt; aussi important que l'entrainement sur Glace !!! ;-)</li> </ul>		
<b>U9</b> Reprise espérée le lundi 31 août  <b>Parents responsables équipe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marie Del Negro</li> <li>• Magali Gilly</li> </ul> <a href="mailto:contact.u9@hockeystrasbourg.org">contact.u9@hockeystrasbourg.org</a>	<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30,</li> <li>• <b>Mercredi</b> : Glace 11h00 à 12h00,</li> <li>• <b>Jedi</b> : Glace 17h45 à 18h45</li> </ul>
	<b>2012 &gt; surclassable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30,</li> <li>• <b>Mercredi</b> : <b>Uniquement pour les surclassés en U11</b> (U9/2012 qui font 2 entrainements U9/semaine) Glace 9h30 à 10h45),</li> <li>• <b>Mercredi</b> : Glace 11h00 à 12h00,</li> <li>• <b>Jedi</b> : Glace 17h45 à 18h45</li> </ul>
<b>U11</b> Reprise espérée le 31 août <b>Parents responsables équipe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Virginie Burckel De Sousa</li> <li>• Magali Gilly</li> </ul> <a href="mailto:contact.u11@hockeystrasbourg.org">contact.u11@hockeystrasbourg.org</a>	<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30,</li> <li>• <b>Mercredi</b> : Glace 9h30 à 10h45</li> <li>• <b>Vendredi</b> : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15</li> </ul>
	<b>2010 &gt; surclassable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : HG 17h15 à 18h15, powerskating 18h30 à 19h30,</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi : Uniquement pour les surclassés en U13</b> (U11/2010 qui font 2 entrainements U11/semaine) : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15</li> <li>• <b>Mercredi</b> : 9h30 à 10h45,</li> <li>• <b>Vendredi</b> : HG 17h00 à 18h00, glace 18h15 à 19h15</li> </ul>
<b>U13</b> Reprise espérée le lundi 31 août Le 17 août pour les surclassés U15 – nés en 2008) <b>Parents responsables équipe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Judith Perrenoud</li> <li>• Laurence Hoenig</li> </ul> <a href="mailto:contact.u13@hockeystrasbourg.org">contact.u13@hockeystrasbourg.org</a>	<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi</b> : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15,</li> <li>• <b>Mercredi</b> : HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45,</li> <li>• <b>Jeudi</b> : HG 17h45 à 18h45, Glace 19h00 à 20h00</li> </ul>
	<b>2008 &gt; Surclassable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi</b> : HG 17h00 à 18h00, Glace 18h15 à 19h15,</li> <li>• <b>Mardi U15 : Uniquement pour les surclassés en U15</b>, Glace 19h15 à 20h15</li> <li>• <b>Mercredi : HG 16h30 à 17h30, Glace 17h45 à 18h45,</b></li> <li>• <b>Jeudi : Glace 19h00 à 20h00</b></li> </ul>
<b>U15</b> Reprise espérée le lundi 17 août (CHN et autres joueurs) <b>Parents responsables équipe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Christophe Ruch</li> <li>• Guillaume Dreger</li> </ul> <a href="mailto:contact.u15@hockeystrasbourg.org">contact.u15@hockeystrasbourg.org</a>	<b>2007</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi</b> : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15,</li> <li>• <b>Mercredi</b> : HG 18h15 à 19h15, Glace 19h30 à 20h30,</li> <li>• <b>Vendredi</b> : HG 18h00 à 19h00, glace 19h15 à 20h15</li> </ul>
	<b>2006 &gt; Surclassable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : 2006 sélectionnés en U17 HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00),</li> <li>• <b>Mardi</b> : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15,</li> <li>• <b>Mercredi</b> : HG 18h15 à 19h15, Glace 19h30 à 20h30</li> <li>• <b>Jeudi</b> : 2006 sélectionnés en U17 HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00,</li> <li>• <b>Vendredi</b> : HG 18h00 à 19h00, Glace 19h15 à 20h15</li> </ul>
<b>U17 Elite EHN</b> Reprise espérée le 17 août <b>Parents responsables équipe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Olivier Wessang</li> <li>• Emmanuel Quiniou</li> </ul> <a href="mailto:contact.u17@hockeystrasbourg.org">contact.u17@hockeystrasbourg.org</a>	<b>2004 et 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00,</li> <li>• <b>Mercredi</b> : HG 19h30 à 20h30, Glace 20h45 à 22h00,</li> <li>• <b>Jeudi</b> : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00</li> </ul>
<b>U20 Elite/D2 EHN</b> Reprise espérée le 17 août <b>Parents responsables équipe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Siegmar et Hélène Beckmann</li> </ul>	<b>2005 et plus âgés sélectionnés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi EPP et D2/D3</b> : HG 19h15 à 20h15, Glace 20h30 à 22h00,</li> <li>• <b>Mercredi EPP et D2</b> : Glace à Colmar 19h30 à 20h30,</li> </ul>

<a href="mailto:contact.u20@hockeystrasbourg.org">contact.u20@hockeystrasbourg.org</a>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Jeudi EPP et D2/D3</b> : HG 20h00 à 21h00, Glace 21h15 à 22h15</li> <li>• <b>Vendredi EPP et D2</b> : Glace 20h30 à 21h30</li> </ul>
<b>U17/U20 Excellence/D3</b> Reprise espérée le 31 août <b>Parents responsables équipe :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veronika Blazeck (U20 élite)</li> <li>• Patrick Muller (D3)</li> </ul>	<b>U17 Excellence 2004 et 2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi U17 ex</b> : HG 18h45 à 19h45, Glace 20h00 à 21h00,</li> <li>• <b>Mercredi U17 ex</b> : HG 20h30 à 21h00, Glace 21h10 à 22h00</li> </ul>
	<b>U20 Excellence/D3 2003 et plus âgés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi U20 ex</b> : HG 19h45 à 20h45, Glace 21h00 à 22h00,</li> <li>• <b>Mercredi U20 ex</b> : HG 20h00 à 21h00, Glace à 21h15 à 22h00</li> </ul>
<b>Spécifique Gardien de but</b> Reprise espérée le 7 septembre	<b>Gardiens U7/U9/U11 2010 et plus jeune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : piste ludique 17h30 à 18h30</li> </ul>
	<b>Gardiens U13/U15/U17</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mercredi</b> : 18h35 à 19h35</li> </ul>
<b>Loisirs</b> Reprise espérée le lundi 31 août Entraînement Loisirs <a href="mailto:contact.loisirs@hockeystrasbourg.org">contact.loisirs@hockeystrasbourg.org</a>	<b>Adultes (ou jeunes nés en 2005 et avant) Débutants et Fun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : 21h15 à 22h15</li> <li>• <b>Mercredi</b> : 22h15 à 23h30,</li> <li>• <b>Samedi</b> : 11h00 à 12H15 ou 13H00 tous</li> </ul>
	<b>Loisirs A</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lundi</b> : 22h30 à 23h30</li> <li>• <b>Jeudi</b> : 22h30 à 23h30</li> <li>• <b>Samedi</b> : 11h00 à 12H15 ou 13H00 tous</li> </ul>
	<b>Loisirs B</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mardi</b> : 22h15 à 23h30</li> <li>• <b>Jeudi</b> : 22h30 à 23h30</li> <li>• <b>Samedi</b> : 11h00 à 12H15 ou 13H00 tous</li> </ul>

Ce planning est susceptible d'évolution, suivant contraintes techniques ou sanitaires indépendantes de notre volonté. Nous vous tiendrons au courant par mail ou sur le site et les réseaux sociaux du club. Merci de votre compréhension.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par mail : [licences@hockeystrasbourg.org](mailto:licences@hockeystrasbourg.org)





## Tarifs des licences pour la saison 2020-2021

	Types de licence	Part FFHG + Ligue + assurance	Part Club	Compétition	TOTAL à régler	Avant le 15/07	Avant le 15/08
<b>Licences "Bienvenue" Ecole de hockey Débutants sans compétition -</b>	Ecole de Hockey/U7 - Nés en 2014 et après	45,98 €	154,02 €	non concerné	<b>200,00 €</b>	<b>183,00 €</b>	192,00 €
	U9 en Ecole de Hockey Réservé 1ère année de pratique uniquement - Né en 2012 - 2013	45,98 €	164,02 €	non concerné	<b>210,00 €</b>	<b>193,00 €</b>	202,00 €
	U11 - U13 <b>Féminine</b> en Ecole de Hockey Née de 2008 à 2011	92,48 €	162,52 €	non concerné	<b>255,00 €</b>	<b>238,00 €</b>	247,00 €
	U11 - U13 <b>Masculin</b> en Ecole de Hockey Né de 2008 à 2011	92,48 €	182,52 €	non concerné	<b>275,00 €</b>	<b>258,00 €</b>	267,00 €
<b>Compétition Régionale</b>	U9 en compétition Né de 2012 à 2013	45,98 €	<u>164,02 €</u>	120,00 €	<b>330,00 €</b>	<b>313,00 €</b>	322,00 €
	U11 à U13 <b>Féminine</b> Née de 2008 à 2011	92,48 €	<u>162,52 €</u>	120,00 €	<b>375,00 €</b>	<b>358,00 €</b>	367,00 €
	U11 à U13 <b>Masculin</b> Né de 2008 à 2011	92,48 €	<u>182,52 €</u>	120,00 €	<b>395,00 €</b>	<b>378,00 €</b>	387,00 €
	U15 <b>Féminine</b> Née de 2006 à 2007	95,58 €	<u>168,42 €</u>	120,00 €	<b>384,00 €</b>	<b>367,00 €</b>	376,00 €
	U15 <b>Masculin</b> Né de 2006 à 2007	95,58 €	<u>188,42 €</u>	120,00 €	<b>404,00 €</b>	<b>387,00 €</b>	396,00 €
<b>Compétition Nationale</b>	U17 à U20 <b>Féminine</b> * Née de 2001 à 2005	95,58 €	<u>172,42 €</u>	145,00 €	<b>413,00 €</b>	<b>396,00 €</b>	405,00 €
	U17 à U20 <b>Masculin</b> * Né de 2001 à 2005	95,58 €	<u>192,42 €</u>	145,00 €	<b>433,00 €</b>	<b>416,00 €</b>	425,00 €
	Sénior <b>Féminine</b> * Née en 2000 et avant	95,58 €	<u>198,42 €</u>	145,00 €	<b>439,00 €</b>	<b>422,00 €</b>	431,00 €
	Sénior <b>Masculin</b> * Né en 2000 et avant	95,58 €	<u>224,42 €</u>	145,00 €	<b>465,00 €</b>	<b>448,00 €</b>	457,00 €
<b>Autres licences</b>	<b>Loisir U17 à U20 Féminine</b> Née de 2001 à 2005	95,58 €	172,42 €	non concerné	<b>268,00 €</b>	<b>251,00 €</b>	<b>260,00 €</b>
	<b>Loisir U17 à U20 Masculin</b> Né de 2001 à 2005	95,58 €	192,42 €	non concerné	<b>288,00 €</b>	<b>271,00 €</b>	<b>280,00 €</b>
	<b>Loisir sénior Féminine</b> Née en 2000 et avant	95,58 €	198,42 €	non concerné	<b>294,00 €</b>	<b>277,00 €</b>	<b>286,00 €</b>
	<b>Loisir sénior Masculin</b> Né en 2000 et avant	95,58 €	224,42 €	non concerné	<b>320,00 €</b>	<b>303,00 €</b>	<b>312,00 €</b>
	<b>Arbitre non joueur</b>	95,58 €	0,42 €	non concerné	<b>96,00 €</b>	-	-
	<b>Table de Marque</b>	8,78 €	1,22 €	non concerné	<b>10,00 €</b>	-	-
	<b>Dirigeant Non pratiquant</b> (Responsable d' Equipe, ou membre du comité)	59,58 €	10,42 €	non concerné	<b>70,00 €</b>	-	-
<b>* Inscription E/CHN</b>	Les membres des <b>Equipes de Haut Niveau</b> ou du <b>Centre de Haut Niveau U17 élite, U20 élite, D2</b> doivent s'acquitter de <b>1500 €</b> de frais d'inscriptions en plus dans ces équipes						
<b>Transferts</b>	Vous venez d'un autre club : votre licence doit être transférée. Vous devez payer ce transfert. Tarifs des transferts FFHG sur demande par mail : <a href="mailto:licences@hockeystrasbourg.org">licences@hockeystrasbourg.org</a>						
<b>Réduction pour les familles</b>							
Ces réductions ne sont valables que pour les familles possédant au moins une licence complète (Part FFHG+Part club+Part compétition). Les réductions ne s'appliquant que sur le montant " <u>Cotisation club</u> " des licences complètes. (catégories soulignées dans le tableau)							
2 licenciés/famille	Réduction de 33% de la cotisation "Part club" des licences complètes. (non cumulable avec les autres réductions)						
3 licenciés/famille	Réduction de 45% de la cotisation "Part club" des licences complètes. (non cumulable avec les autres réductions)						

Les tarifs famille seront calculés avec l'équipe licence au cas par cas à l'inscription.

**Les frais de gestion liés au règlement par chèque vacances ou chèques sports seront à ajouter au montant de la licence (2,5% du montant des chèques ANCV) par un autre moyen (liquide ou chèque à l'ordre du CSGSA)**

	TARIFS 2020-2021 Type de licence	Part FFHG	Part club	Part compétition	Total Prix Normal	2 licenciés : Réduction 33 %		3 licenciés : Réduction 45 %		4 licenciés et plus - Réduction 65 %	
						Montant de la Réduction	remise déduite	Montant de la Réduction	remise déduite	Montant de la Réduction	remise déduite
Licences "Bienvenue"	Ecole de Hockey/U7 - Nés en 2014 et après	45,98 €	154,02 €		200,00 €	non concerné					
	U9 en Ecole de Hockey Réserve 1ère année de pratique uniquement - Né en 2012 - 2013	45,98 €	164,02 €		210,00 €						
	U11 - U13 Féminine en Ecole de Hockey Née de 2008 à 2011	92,48 €	162,52 €		255,00 €						
	U11 - U13 Masculin en Ecole de Hockey Né de 2008 à 2011	92,48 €	182,52 €		275,00 €						
Compétition régionale	Loisir sénior Masculin Né en 2000 et avant	44,08 €	165,92 €	120,00 €	330,00 €	55 €	275 €	75 €	255 €	108 €	222 €
	U11 à U13 Féminine Née de 2008 à 2011	88,68 €	166,32 €	120,00 €	375,00 €	55 €	320 €	75 €	300 €	108 €	267 €
	U11 à U13 Masculin Né de 2008 à 2011	88,68 €	186,32 €	120,00 €	395,00 €	61 €	334 €	84 €	311 €	121 €	274 €
	U15 Féminine Née de 2006 à 2007	91,78 €	172,22 €	120,00 €	384,00 €	57 €	327 €	77 €	307 €	112 €	272 €
	U15 Masculin Né de 2006 à 2007	91,78 €	192,22 €	120,00 €	404,00 €	63 €	341 €	86 €	318 €	125 €	279 €
Compétition nationale	U17 à U20 Féminine * Née de 2001 à 2005	91,78 €	176,22 €	145,00 €	413,00 €	58 €	355 €	79 €	334 €	115 €	298 €
	U17 à U20 Masculin * Né de 2001 à 2005	91,78 €	196,22 €	145,00 €	433,00 €	65 €	368 €	88 €	345 €	128 €	305 €
	Sénior Féminine * Née en 2000 et avant	95,58 €	198,42 €	145,00 €	439,00 €	65 €	374 €	89 €	350 €	129 €	310 €
	Sénior Masculin * Né en 2000 et avant	91,78 €	228,22 €	145,00 €	465,00 €	75 €	390 €	103 €	362 €	148 €	317 €
Licences loisirs	Loisir U17 à U20 Féminine Née de 2001 à 2005	95,58 €	172,42 €		268,00 €	non concerné					
	Loisir U17 à U20 Masculin Né de 2001 à 2005	95,58 €	192,42 €		288,00 €						
	Loisir sénior Féminine Née en 2000 et avant	95,58 €	198,42 €		294,00 €						
	Loisir sénior Masculin Né en 2000 et avant	95,58 €	224,42 €		320,00 €						
Autres licences	Arbitres non-joueurs	95,58 €	0,42 €		96,00 €	non concerné					
	Table de marque	8,78 €	1,22 €		10,00 €						
	Dirigeants non-pratiquants	59,58 €	10,42 €		70,00 €						

**Pas de part compétition -> aucune remise sur la cotisation club**



## **REGLEMENT INTERIEUR**

Ce règlement conforme aux statuts du C.S.G.S.A. a pour objet de définir les règles de fonctionnement de la section Hockey sur Glace pour tous les aspects qui lui sont propres et sortant de la compétence exclusive du Conseil d'Administration du Club

### **1. ORGANISATION**

Le Comité de Hockey sur Glace administre la section, définit et fait appliquer la politique sportive et financière de la dite section, et reporte au Conseil d'Administration du Club.

Il met en place et anime les structures nécessaires au bon fonctionnement de la section.

La section gère sa propre trésorerie après étude des budgets prévisionnels par le Comité de Section et l'accord du Conseil d'Administration

Le comité est aidé dans sa tâche par :

#### **Les entraîneurs**

Ils sont recrutés par le Président Général du Club sur proposition du Président de la section.

L'entraîneur général et les entraîneurs sont responsables de l'application de la politique sportive définie par le Comité de Hockey.

Les entraîneurs sont responsables de l'entraînement des équipes qui leur ont été affectées par le Comité, de leur composition et de la discipline sur la glace.

L'entraîneur général élabore le contenu des stages et anime son équipe d'entraîneurs adjoints.

#### **Les coaches**

Ils sont nommés par le Comité de Hockey

Ils sont les responsables techniques pendant les matchs, en appliquant les consignes de l'entraîneur principal conformément à la politique sportive du Club.

#### **Les responsables d'équipes**

Ils sont nommés par le Comité de Hockey

Ils encadrent les équipes et assurent la discipline lorsque celles-ci ne sont pas sur la glace

Ils organisent la vie matérielle de leurs équipes et sont responsables du bon fonctionnement des épreuves auxquelles ils participent.

#### **Les responsables parents**

Ils sont élus par une assemblée générale des parents de membres ayant moins de 16 ans. Ils

participent de plein droit aux réunions de Comité, prenant part aux votes avec voix consultatives

Ils sont les courroies de transmission entre les parents et le Comité.

### **2. COTISATION**

Elles sont fixées annuellement en Assemblée Générale de Section.

Elles sont perçues lors de l'inscription ou de la réinscription. Des accords particuliers peuvent être trouvés en cas de besoin.

Seuls les joueurs en règle, c'est-à-dire à jour de leur cotisation ou participant à une séance d'essai en accord avec le responsable d'équipe, pourront accéder à la glace. Seuls les joueurs en possession d'une licence FFHG option « compétition », « loisirs » ou « initiation » pourront prendre part à une rencontre de hockey sur glace officielle ou amicale.

### **3. ACCES AUX INSTALLATIONS ET A LA GLACE**

Seuls les membres licenciés du Club peuvent avoir accès aux vestiaires et à la glace, exception faite des parents de l'école de hockey et des moustiques.

Pendant les matchs et les entraînements, les parents doivent se tenir dans les gradins et avoir un comportement conforme à l'esprit sportif

Le Comité se réserve le droit d'interdire l'entrée à la patinoire lors de ces périodes aux personnes extérieures au Club ou ayant des attitudes déplacées.

Les jeux de crosses et de balles sont interdits dans l'enceinte de la patinoire L'accès à

la glace est interdit en chaussures de ville sauf pour des raisons techniques.

En cas de dégradation des installations, les frais de réparation sont à la charge de l'auteur.

En outre, tous les utilisateurs de la patinoire devront se conformer au règlement spécifique du bâtiment.

### **4. ENTRAINEMENTS**

Les horaires d'entraînement sont déterminés par le Comité en début de saison. Ils peuvent subir des modifications en fonction des besoins du club (vacances, stages, manifestations, etc ...).

Les responsables d'équipes devront prévenir les parents suffisamment tôt des modifications pour éviter tout désagrément.

La présence des joueurs aux entraînements est obligatoire. L'absence à un entraînement doit être motivée et excusée auprès du responsable d'équipe ou de l'entraîneur

Les joueurs doivent arriver au vestiaire ½ heure avant l'heure de l'entraînement et le quitter au plus tard ½ heure après la fin de l'entraînement

Les joueurs doivent prioritairement participer aux entraînements de leur catégorie d'âge. Sur proposition des entraîneurs et accord du Comité, des aménagements peuvent être trouvés.

Les joueurs doivent s'équiper exclusivement dans les vestiaires

Le manquement aux règles de la propreté et de l'hygiène dans les vestiaires sera sanctionné.

### **5. DEPLACEMENTS**

Les moyens et horaires sont arrêtés par le Comité sur proposition du responsable d'équipe.

Dans certains cas, une participation financière aux frais de nourriture et de déplacement sera demandée.

### **6. MATERIEL**

Le matériel est loué aux joueurs en fonction des disponibilités et au maximum les 2 premières années de présence au Club.

Le joueur est responsable du matériel qui lui est prêté et une caution sera demandée lors de la location.

Pour les gardiens, le matériel spécifique sera prêté gracieusement contre une caution, hormis les crosses et les patins qui seront acquis par les joueurs.

Dans la mesure du possible, une bourse au matériel sera organisée chaque année.

### **7. CLUB HOUSE**

Cette pièce peut être accessible aux parents et aux joueurs dans la mesure où un dirigeant en prend la responsabilité. S'agissant d'un lieu accessible au public, il y est interdit de fumer.

### **8. MANQUEMENT A LA DISCIPLINE**

Lorsqu'il est placé sous la responsabilité du Club, le joueur se doit d'avoir un comportement correct et doit se conformer aux règles et dispositions arrêtées par le Club, que ce soit en déplacement, dans l'enceinte de la patinoire ou sur la glace. Les manquements à la discipline et à la correction feront l'objet de sanctions.

#### A. Sur la glace durant les entraînements

L'entraîneur est autorisé à expulser immédiatement et pour la durée de l'entraînement le joueur refusant d'obéir à un ordre, ou arrivant en retard, ou perturbant de quelque façon entraînement

Dans le cas de fautes plus graves (bagarre, insulte), l'entraîneur en informera la Commission de Discipline qui prendra une sanction et une suspension temporaire du Club. Cette décision peut éventuellement être assortie d'un sursis.

#### B. Sur la glace durant une compétition

Tout joueur dont le comportement sur la glace ou sur le banc aura été préjudiciable au renom du Club (brutalité excessive, insulte, ...) fera l'objet d'un rapport du coach à la Commission de Discipline qui décidera d'une sanction au niveau du club.

Les sanctions financières en provenance de la FFHG ou de la COS Est sont à la charge des joueurs sanctionnés. Le joueur sanctionné sera averti de la sanction par le Président de section et ne pourra accéder à la glace que lorsqu'il se sera acquitté de son amende. Le club se réserve le droit de convoquer une Commission de Discipline afin d'assortir les sanctions fédérales de sanctions au niveau du club.

C. Dans la patinoire, dans le vestiaire ou pendant un déplacement

Les responsables d'équipes sont chargés par le Comité de veiller à ce que les joueurs aient un comportement correct, tant dans les gestes que dans les paroles.

Le joueur dont la conduite serait inacceptable est passible des mêmes sanctions que pour les entraînements. En cas de vol et de dégradation volontaire des locaux, la Commission de Discipline prendra une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Par ailleurs, il est rappelé que la consommation d'alcool est interdite dans la patinoire et au cours des déplacements.

## **9. COMMISSION DE DISCIPLINE**

Son rôle est de prohiber et de sanctionner tout acte ou manifestation de membres qui pourraient nuire aux intérêts de la Section.

La Commission de Discipline est composée:

- d'au moins 3 membres du Comité de section dont obligatoirement le Président de Section ;
- du responsable d'équipe concerné ;
- d'un responsable parent ;
- éventuellement de l'entraîneur général ou des entraîneurs de la catégorie ou du coach.

Les décisions seront prises après audition du membre intéressé par la Commission de Discipline, elles seront affichées et seront applicables immédiatement.

La procédure à suivre est définie par les statuts du Club. En attendant la tenue de la Commission de Discipline, le membre pourra être suspendu de toute participation aux entraînements et aux matchs par le Président du club.

Le Comité se réserve le droit de refuser la réinscription d'un joueur ayant subi des sanctions la saison précédente. En cas de récidive, la sanction pourra aller jusqu'à l'expulsion définitive du club.

## **10. SPONSORING**

La recherche de toute forme de financement et de support matériel est un élément essentiel dans la vie du Club aujourd'hui.

La notion de sponsoring est à considérer dans son sens le plus large :

- Financement direct
- Organisation de tournois
- Organisation de stages
- Dotation en matériel (maillots, survêtements, ...)

Toutes les actions devront être soumises au Comité et menées dans un esprit « Club » sans que la motivation propre de chaque équipe ne soit ignorée.

La transparence financière, indispensable, sera cautionnée par la trésorerie du Hockey Mineur qui fournira les attestations et reçus nécessaires.

Pour toute attribution de matériel vestimentaire, le bon sens impose une coordination avec le Comité afin d'obtenir une uniformisation tenant compte des couleurs, des modèles et des besoins du Club

Le présent règlement s'applique à tous les membres licenciés, aux parents des joueurs et à toutes personnes ayant à faire de près ou de loin dans la vie de la Section

**Strasbourg le 6 juin 2017**

**Le comité**



**CLUB DES  
SPORTS DE  
GLACE  
STRASBOURG  
ALSACE  
SECTION  
HOCKEY**

# CHARTRE

Joueurs, Parents, Entraîneurs et  
Responsable d'équipe

## ***L'ENTRAINEUR S'ENGAGE A***

Assurer la formation des joueurs dans le respect de l'éthique sportive et de la politique sportive définie par le club.

Assurer ses tâches de manière régulière et ponctuelle.

Informar les dirigeants de tout évènement survenu au sein de l'équipe.

Inculquer aux joueurs le respect des valeurs, le respect de l'arbitre et l'esprit d'équipe.

Etre à l'écoute des joueurs pour toutes questions liées à l'aspect sportif.

## ***LE RESPONSABLE D'EQUIPE S'ENGAGE A***

Encadrer l'équipe qu'il a à sa charge lors de tous les matchs et les tournois amicaux ou officiels.

Organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles son équipe est engagée.

Etre l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs.

Demander au préalable l'autorisation pour toute action engagement la responsabilité du club.

Informar les dirigeants de tout évènement survenu au sein de l'équipe

Ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.

## ***LE JOUEUR S'ENGAGE A***

Participer régulièrement aux entraînements et aux matchs.

Privilégier les entraînements de sa catégorie d'âge.

Suivre sérieusement les consignes de l'entraîneur ou du dirigeant qui l'encadre.

Respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition.

Accepter les décisions prises par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement.

Avoir un comportement civique et irréprochable vis-à-vis de ses partenaires, ses entraîneurs et responsables d'équipe ainsi que de tous les autres membres du club.

## ***LES PARENTS S'ENGAGENT A***

Faire respecter la présente chartre à leurs enfants.

Suivre les entraînements et les matchs depuis les gradins et ne pas accéder sans autorisation aux vestiaires.

Participer à la vie du club.

Avoir un comportement sportif irréprochable.

Ne prendre aucune initiative pouvant engager la responsabilité du club

**POUR CONCLURE, II EST RAPPELE QUE LA PATINOIRE EST L'OUTIL  
INDISPENSABLE A LA PRATIQUE DE NOTRE SPORT ET QU'IL EST DE NOTRE  
DEVOIR A TOUS DE LA RESPECTER !!!**



**FICHE DE PRISE DE LICENCE**

Merci de compléter ce document qui doit accompagner toute demande de licence pour la saison 2020/2021.

Vous devez compléter **une fiche par famille** et ensuite de façon individuelle pour **chaque demande de licence** le document « **Formulaire demande de licence** ».

**CETTE ANNÉE, en raison des mesures sanitaires voici les modalités de prises de licences :**

- En ligne (préparer tous les documents complétés en avance) pour télécharger et régler via site sécurisé HelloAsso > lien depuis le site [www.hockeystrasbourg.org](http://www.hockeystrasbourg.org)
- Par courrier en RAR (Envoi en recommandé/règlement) : Anne SIEGEL, 28 route de la Meinau, 67100 Strasbourg
- A la boutique du Vestiaire (38 Route de Mittelhausbergen, 67200 Strasbourg) les samedis 20/27 juin et 4/11 juillet de 14h à 18h)

Suivant l'évolution de la crise sanitaire et l'autorisation d'accès à la patinoire, des rendez-vous pourront éventuellement être pris à partir du 17 août. **Les licences prises avant le 15 juillet bénéficient de réductions ;-)** Tout dossier incomplet vous sera renvoyé. Vous recevrez par mail des informations sur la bonne réception de votre dossier.

Pour toute question, renseignements par mail : [licences@hockeystrasbourg.org](mailto:licences@hockeystrasbourg.org)

Nom Prénom	Année de naissance	Licence 2020/2021	Club et équipe en 2019/2020	Profession ou école

**Professionnels de santé** : nous avons besoin de votre aide dans le cadre des matchs U17/U20 et D2 : merci de prendre contact avec nous afin de vous expliquer le cadre de votre potentielle intervention. Merci d'avance de votre investissement.

Mail	Téléphone

Mode de règlement	Réduction famille	Montant
<b>Total</b>		

<b>A compléter par la cellule licence</b>	
La section Hockey du CSGSA atteste la réception de .... demande(s) de licence(s) pour Mme / M / la famille .....	
et la remise d'un règlement de .....€ en .....	
Fait le .... / .... / 2020 par .....	Signature :

## FORMULAIRE DEMANDE DE LICENCE 2020/2021

\* EN CAS DE PREMIERE PRISE DE LICENCE, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A CETTE DEMANDE UNE COPIE DE VOTRE CARTE D'IDENTITE OU DE VOTRE LIVRET DE FAMILLE.

N° de licence : ..... Nom & prénom : .....

Adresse : .....

① Domicile : ..... ① bureau : ..... ① mobile : .....

courriel : .....@.....

né(e) le : .....

**PAYS** de naissance : .....

Hors France, remplir de  
Transfert Obligatoire +  
Copie P. Identité

nationalité : .....

sexe : .....

### TARIFS 2020-2021 - PART FFHG + LIGUE

**A ces tarifs, se rajoute systématiquement la part CLUB et compétition pour les catégories Hors débutants**  
**Détails dans Fichier "TARIFS 2020-2021"**

licence « arbitre » - 95,58 €

licence « dirigeant » - 59,58 €

licence « entraîneur » - 95,58 €

licence « U9 » - 45,98 €

licence joueur « U11 à U13 » - 92,48 €

licence joueur « U15 à sénior » - 95,58 €

licence PARAHOCKEY – 96€

licence DECOUVERTE – 5€

licence « Table de marque » – 8,78 €

extension bleue\* – 33€

\* sous réserve d'ajustement si l'extension est plus chère que la licence principale

Plus ajustement si l'extension de licence est plus chère que la licence principale

Plus justement si la nouvelle licence/option est plus chère que la licence principale/option L'extension blanche est gratuite

- tarifs avec le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0.60€ et « individuelle accident » : 3,18€ et la part Ligue

**CERTIFICAT MEDICAL** : le certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace et para hockey est à compléter pour tous les types de licences **hormis** la licence « DIRIGEANT », licence « DECOUVERTE », licence « TABLE DE MARQUE »

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné .....

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.

Fait à ..... le .....

*Cachet et signature*

N° Ordre Médecin : Obligatoire .....

**ASSURANCES** : Je, soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A incluse dans le prix de ma licence ;

La souscription d'une option complémentaire B ou C se fait à l'aide du bulletin d'adhésion joint à la notice d'information assurance FFHG ci-annexée.

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

#### LE LICENCIÉ OU SON REPRESENTANT LEGAL

#### POUR LE CLUB

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé.  
 Conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi du 06/01/78,  
 Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles  
 vous concernant, en vous adressant par courrier, à la :  
 FFHG: aren'ice – 33 avenue de la Plaine des Sports – 95800 CERGY  
 Sauf opposition de votre part, les données vous concernant pourront  
 être cédées à des tiers à des fins de prospection commerciale.

Certifie exacts les renseignements ci-dessus

Cachet et signature

## Décharge médicale valable pour la saison 2020-2021

Je soussigné(e) Père – Mère – Représentant légal : .....

Adresse du domicile : .....

Représentant légal de l'enfant .....

né(e) le ..... / ..... / ..... à .....

licencié(e) au Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace section hockey mineur (CSGSA),

Autorise les représentants du CSGSA et notamment le responsable d'équipe à prendre toutes les mesures nécessaires en cas de malaise, accident ou maladie concernant mon enfant. Je permets, par la présente, au personnel médical choisi par les responsables du CSGSA de faire passer des radiographies, des examens de routine et de donner des traitements à mon enfant. S'il est impossible de me joindre en cas d'urgence, je permets au médecin choisi d'hospitaliser mon enfant, de lui donner les traitements nécessaires adéquats telle une injection, une anesthésie ou même une chirurgie.

Fait à ..... le .....

Signature du représentant légal :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

N° de Sécurité Sociale : .....

Nom – Prénom de l'assuré : .....

Caisse d'affiliation : .....

Mutuelle: ..... No. d'adhérent : .....

Numéros de téléphone :

Père : .....

Mère : .....

Profession : .....

.....

N° domicile : .....

.....

N° professionnel : .....

.....

N° portable : .....

.....

Autres personnes à contacter .....

.....

**JOINDRE UNE COPIE DE L'ATTESTATION DE LA CARTE VITALE**

**Informations médicales de l'enfant :**

Poids : .....

Taille : .....

Groupe sanguin : .....

**VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Dates de derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Ou DT polio			
Ou tétracoq			

Vaccins recommandés	OUI	NON	Dates des derniers rappels
Coqueluche			
Hépatite B			
Rubéole oreillons rougeole			
BCG			
Autre			

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication  
*Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication*

Allergies (barrer la mention inutile) :

Asthme                                    oui      non

Médicamenteuses                    oui      non

Alimentaire                            oui      non

Autres                                    .....

Précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

.....  
.....  
.....

**Si l'enfant n'est pas accompagné de ses parents :**

En cas d'automédication : transmettre lors des matchs ou déplacements, au responsable une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur présentation d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

**Aucun médicament ne pourra être pris ou administré sans ordonnance.**

**Indiquez ci-après :**

Les antécédents de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opérations, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....  
.....  
.....

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, etc, ... :

.....  
.....

Coordonnées (nom et numéro de téléphone) du médecin traitant (facultatif) :

.....



## Autorisation de droit à l'image 2020-2021

**(A retourner obligatoirement dans le dossier d'inscription)**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'adhérer, vous ou votre(s) enfant(s), au C.S.G.S.A. - Section Hockey Mineur.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur de la Section et de vous engager à le respecter et/ou de le faire respecter à votre(s) enfant(s) en tous points tout au long de la saison.

Nous vous demandons également de respecter la charte des membres établis pour la saison prochaine et définissant le rôle de chaque acteur dans la vie du club.

De plus, afin de nous aider à développer notre club, nous avons conclu divers contrats de partenariats avec des sociétés. Nous nous sommes engagés envers ces partenaires à promouvoir leur marque par différents types de supports. Il est possible alors, que votre(s) enfant(s) ou vous-même, soyez sollicité à montrer un logo ou un nom publicitaire sur un maillot, une sur culotte, des bas ou bien encore sur un autocollant collé sur le casque, durant la saison. Nous vous demandons votre accord concernant ces dispositions.

Enfin, nous vous informons que nous pouvons publier sur notre site internet des photos de différentes rencontres. Nous sommes également susceptibles d'utiliser l'image de votre(s) enfant(s) et de vous-même, dans le cadre de la promotion et de l'information du club, au travers de différents moyens de communication (prospectus, média, affiches, ...). Nous sollicitons également votre accord sur ce point

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Parent de : \_\_\_\_\_

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ;
- Atteste avoir pris connaissance de la charte des membres et m'engage à le respecter ;
- Donne mon accord concernant les dispositions liés au partenariat ;
- Donne mon accord concernant le droit à l'image ;
- En cochant cette case, j'accepte que mes coordonnées puissent être transmises aux partenaires du club pour des démarches commerciales.

Signature du joueur :  
(ou de son représentant légal s'il est mineur)

---

## ATTESTATION 2020-2021

### PRÉLÈVEMENTS & EXAMENS AUTORISÉS DANS LE CADRE DES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

---

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans le cadre des contrôles anti dopage ;



Je soussigné, .....

Représentant légal de l'enfant mineur .....

autorise

n'autorise pas

✘ *Cochez votre choix*

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

*Nota bene : l'absence d'autorisation pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*

Fait à .....

le ...../...../.....

Signature licencié ou représentant légal  
et cachet du club :

## PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT

### RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement

### HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ/ PARA HOCKEY

le dossier de sur-classement se compose de 2 parties distinctes :

- ⇒ informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ fiche médicale

ce dossier complet et complété devra être adressé par mail au médecin fédéral pour examen :

**[medical@ffhg.eu](mailto:medical@ffhg.eu) PAR LE CLUB - Ne pas envoyer par les parents**

#### A) SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et le responsable légal du licencié si celui-ci est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter la fiche médicale
- 4) Le licencié remet son dossier complet et complété aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. La validation de la licence surclassée sera conditionnée à l'accord du médecin fédéral national.

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel I-club, le sur-classement.

- 6) Le dossier complet est à adresser – par le club - au MEDECIN FEDERAL NATIONAL (Fabrice LECLERC) par mail – **[medical@ffhg.eu](mailto:medical@ffhg.eu)**

**Un contrôle** sur tous les dossiers de sur-classement sera effectué par l'intermédiaire du médecin fédéral national.

- Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera le club et le service des licences. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences et la licence surclassée sera validée dans l'outil fédéral.

LA JOUEUSE/LE JOUEUR ne sera autorisé à évoluer dans la catégorie de sur-classement **qu'après validation de sa licence surclassée par le médecin fédéral**

#### B) SURCLASSEMENT U16 (U17 1<sup>ère</sup> année) **et U20** (3 années d'âge)

- . Même procédure que pour les autres sur-classements mais **ECG obligatoire**

#### C) SURCLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

[Tapez ici]



## DOSSIER DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à faire parvenir au médecin fédéral national **PAR LE CLUB** :  
[medical@ffhg.eu](mailto:medical@ffhg.eu)

Nom : ..... Prénom : .....

N° de licence : ..... Nom du club : .....

licencié depuis : ..... ans

date de naissance : ..... discipline pratiquée : .....

adresse mail du club : .....@.....

### AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Nous soussignés, ....., autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie .....

Fait le, .....à .....

Signature du père

signature de la mère

### AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE

(les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club : .....

Signature :

Entraîneur : .....

Signature :

sur-classement

sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

demandé de la catégorie ..... à la catégorie .....

CLUB DES SPORTS DE GLACE  
STRASBOURG - ALSACE  
Patinoire l'Iceberg  
Cachet de l'Association  
Rue Pierre Nuss  
67200 STRASBOURG

### CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.

## FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

( se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale )

Nom et prénom de l'adhérent : ..... date de naissance : .....

Nom du club : .....

### 1- Données morphologiques :

Poids..... Taille .....

*Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.*

### 2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

### 3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux : .....
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : ..... Pouls : .....
- d) Clinique : .....

### 4- Examen locomoteur :

- a) Rachis ( radios au moindre doute ) : .....
- b) Genoux ( conflit fémoro-patellaire, instabilité ) : .....
- c) Pieds ( podoscopie ? stabilité de la cheville ) : .....
- d) Autres : .....

### 5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués : .....
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires : .....
- c) Niveau scolaire : .....
- d) Sommeil : .....
- e) Développement psychologique : .....
- f) Traitements en cours : .....

### 6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, **(Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1<sup>ère</sup> année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

### 7- Remarques :

.....

### 8. Conclusion :

Je soussigné, Docteur .....certifie avoir examiné M/Mme .....

- Qui ne présente pas de contre indication médicale à la pratique du hockey sur glace
- Qui ne présente pas de contre-indication à un sur-classement

Nom du médecin examinateur : ..... Tampon :

Fait à, .....le .....

**FORMULAIRE SOUS CLASSEMENT ou DOUBLE SOUS CLASSEMENT  
Mixité**

**A mailer à : [a.gibier@ffhg.eu](mailto:a.gibier@ffhg.eu) (sera fait par le club)**

Nom : ..... Prénom : .....

N° de licence : ..... Nom du club : CSGSA Section Hockey sur Glace (Strasbourg)

licenciée depuis : ..... ans

date de naissance : ..... discipline pratiquée : Hockey sur Glace

mail de l'Association : .....strasbourg.42003.....@.....ffhg.eu.....

**AUTORISATION PARENTALE**  
(pour les mineurs)

Nous soussignés, ....., autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie .....

Fait le, .....à .....

Signature du père

signature de la mère

**MIXITE**  
**SOUS-CLASSEMENT // DOUBLE SOUS-CLASSEMENT**  
(annexe 2 - règlement ALM)

Je soussigné, Président du club .....**Jacques POUSSE**..... sollicite, le sous classement ou double sous classement

- sous classement U15 mixité en U13                       sous classement U20 mixité en U17  
 sous classement U17 mixité en U15                       sous classement senior mixité en U20  
 double sous classement (adresser dossier à : [a.gibier@ffhg.eu](mailto:a.gibier@ffhg.eu))

Fait à **Strasbourg** ....., le .....

CLUB DES SPORTS DE GLACE  
STRASBOURG - ALSACE  
Cachet et signature du Président du Club  
Patinoire l'Iceberg  
Rue Pierre Nuss  
67200 STRASBOURG

**CONSIDERATIONS GENERALES**

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le sur classement , la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs.